

Elections des représentants du Personnel

Le 6 décembre 2018

***Surveillant(e) !
Ton avenir est
entre tes mains !***



FGOF

Le Comité Technique Ministériel c'est quoi ?



Lorsqu'il s'agit de traiter des questions collectives, d'ordre matériel, de rémunération, d'effectif, d'organisation des services et du travail, des plannings, etc., l'instance compétente est donc le Comité Technique.

Le C.T.M. est la plus haute instance de concertation du Ministère de la Justice chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

L'élection des membres du C.T.M. a lieu au scrutin direct de liste. Ce scrutin englobe tous les agents du Ministère de la Justice, sachant que les Surveillant(e)s Pénitentiaires représentent à eux seuls 1/3 des personnels de ce Ministère.

Dans le C.T.M., 15 sièges sont à pourvoir. Ils sont répartis entre les organisations syndicales en fonction des suffrages obtenus.

Les Surveillant(e)s représentent à eux seuls plus de 65% du Personnel Pénitentiaire...

Avec un statut spécifique « **100 % Surveillant(e)** », le S.P.S a donc l'ambition de rassembler la plus grande communauté des personnels pénitentiaires : Les Surveillant(e)s ! Enfin unis dans une seule et grande force syndicale qui parle d'une seule voix, les Surveillant(e)s seront écoutés et entendus !

De la lutte pour la classification de notre profession dans un emploi de niveau **catégorie B**, de l'obtention du statut **d'Agent de Police Judiciaire (A.P.J.20.)**, du changement de dénomination du métier de « Surveillant Pénitentiaire » en « **Policier Pénitentiaire** », du changement d'appellation « Administration Pénitentiaire » en « **Police Nationale Pénitentiaire** » intégrée au **Ministère de l'intérieur**, du **combat contre les agressions** commises à l'encontre des Surveillant(e)s, le S.P.S est d'ores et déjà, le 1^{er} Syndicat à en avoir fait ses sujets favoris, son « cheval de bataille », ses priorités absolues.

Au Comité Technique Ministériel (C.T.M.), **la Liste du S.P.S. est exclusivement composée de Surveillant(e)s**, contrairement aux listes des autres syndicats multicatégoriels composées aussi de *Directeurs, Officiers, Greffiers et Greffiers en chef des Services Judiciaires, Directeurs de la PJJ, Chefs de Service éducatif, CPIP, Adjoints Administratifs et Techniques, Attachés d'administration, etc...*

Le S.P.S : c'est une garantie absolue pour que les revendications des Surveillant(e)s ne soient plus diluées dans la masse des personnels de l'Administration Pénitentiaire et/ou du Ministère de la Justice.

Avec le S.P.S

En **route** vers
notre avenir

Votons S.P.S pour que les Surveillant(e)s soient enfin ultra-majoritaires et influents au Comité Technique Ministériel.

Nos revendications principales



**Sécurité,
Autorité,
Protection!**

- Moyens pour obtenir le respect de l'intégrité morale et physique des Surveillant(e)s et le soutien... de leur hiérarchie.
- Travail des Surveillant(e)s en binômes, sur chaque unité de vie, sur les coursives.
- Sécurisation systématique des domaines pénitentiaires.
- Abandon du mode de fonctionnement dit « dégradé » (postes découverts).
- Rétablissement de la fouille à corps systématique des détenus à l'issue du parloir visiteurs.
- Révision des effectifs de référence.
- Habilitation d'Agent de Police Judiciaire « A.P.J 20 » pour tous les Surveillant(e)s titulaires.
- Armement des agents en escortes extractions médicales et transferts.
- Changer la dénomination du métier de « Surveillant Pénitentiaire » en Policier Pénitentiaire et « Administration Pénitentiaire » en Police Nationale Pénitentiaire rattachée au Ministère de l'intérieur, avec un véritable statut.
- Dotation de matériels nécessaires à la neutralisation des détenus violents.
- Création de véritables structures adaptées aux détenus radicalisés pour garantir la sécurité des personnels, et l'étanchéité du prosélytisme indispensable à la lutte de la propagation de la radicalisation.
- Moyens matériels et humains accrus pour la formation initiale et continue.

- Classification de notre profession dans un emploi de niveau Catégorie B avec un recrutement des Surveillant(e)s au niveau Baccalauréat.
- Attribution d'une allocation de maîtrise identique à la Police Nationale.
- Création d'une prime dite de découchage.
- Passage automatique au grade de Surveillant(e) Brigadier à l'ancienneté de tous les Surveillants, par fusion des deux grades dans une seule grille indiciaire.
- Triplement de la prime de nuit, et de la prime des Dimanches et Jours Fériés.
- Création d'une compensation financière pour les rappels sur les Repos Hebdomadaires (RH).
- Défiscalisation des heures supplémentaires.
- Une prime mensuelle au prorata du taux de surpopulation carcérale
- I.C.P. équivalente à 1 mois de traitement net.
- Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS) portée à 30 %.
- Bonification du 1/4ème pour une augmentation de la pension de retraite.
- Création d'une Indemnité de Pénibilité Spécifique Détention de 100 €/mois allouée aux agents évoluant en détention.
- 2 Repos Hebdomadaires obligatoires après la descente de nuit. Suppression du matin / nuit.
- 8ième semaine de congés pour tous les Surveillant(e)s.
- Abandon du modèle de management répressif.
- Attribution d'une prime spécifique aux Surveillant(e)s armés...
- Augmentation de la rémunération des astreintes.
- Reprise de l'ancienneté des anciens militaires et anciens fonctionnaires sans condition.



**Indemnitaire,
Statutaire,
Valorisation.**

- Gratuité des transports pour les personnels actifs de l'Administration Pénitentiaire.
- Fin du jour de carence.
- Création d'un service logement dans chaque D.I.S.P pour faciliter l'installation des nouveaux agents.
- Développement des places de crèches à proximité des établissements pénitentiaires, adaptés aux horaires atypiques.
- Augmentation du montant des chèques CESU (horaires atypiques).
- Mise en place de titres restaurant pour les agents travaillant dans un établissement n'ayant pas de restaurant du personnel.



**Action
Sociale.**

En finir avec les trahisons des syndicats historiques

- ➔ 2004 : Refus de la catégorie B aux Surveillant(e)s
- ➔ Les 33 heures, symboles de la pénibilité du travail, bradées pour 1 % d'I.S.S
- ➔ 2005 : Signature d'une réforme statutaire à 0 € pour le grade de Surveillant
- ➔ 2008 : Participation à l'élaboration de la Loi Pénitentiaire catastrophique (article 57, etc..)
- ➔ 2013 : Signature d'une réforme statutaire digne d'une arnaque
- ➔ 2018 : Les Surveillant(e)s trahis à l'issue de leur mobilisation nationale historique
- ➔ 2019 : Augmentation de la durée de certains échelons (application du P.P.C.R)

En conclusion...

Incapables, impuissants et divisés, ces vieux syndicats majoritaires n'ont pas su impulser une vraie politique pénitentiaire pour le respect et la reconnaissance des Surveillant(e)s. Les Surveillant(e)s sont toujours mis au pilori, tant par leur propre ministère, que par certains médias et associations (soutenus par des syndicats) qui prennent fait et cause pour les détenus, et salissent les Surveillant(e)s sans se soucier de leurs conditions de travail exécrables.

Seuls sur les coursives, quoi qu'ils fassent, les Surveillant(e)s ont toujours tort ! Ils sont de plus en plus victimes d'agressions verbales et physiques, dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi à l'extérieur des établissements pénitentiaires. Il était temps qu'un syndicat se préoccupe enfin de défendre l'intégrité physique et morale des Surveillant(e)s.



Surveillant(e)s !

Vous en voulez encore pour 4 ans ?

Alors le 6 décembre 2018 :



Ton avenir est entre tes mains !